## DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

Syndicat Intercommunal A Vocation Multiple De Montesquieu-Volvestre EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 24novembre 2022

Délibération 04-11--2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois de novembre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du S.I.V.O.M., régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairiede Montesquieu-Volvestre, sous la présidence de Monsieur Guy BARTHET.

Date de convocation le jeudi 17 novembre 2022

Présents: G.BARTHET; L.BLANC; J.BOURHIS; R.CUSSOL; C.DELOR; D.FAUCHEUX;

C.KUBALA; A.LABORDE; F.PUGET; S.RESPAUD; O.RIZZOLA; D.SOULA.

Conseillers suppléant représentant leurs conseillers titulaires absents : H-J ROESING.

Absents excusés: C.ANGLADE.; J.BAUDINIERE, J-M.DESTEFANIS,

A.LORIATO ;J-L.GAY.

Absents: A.MATHIS, C.SENECLAUZE.

Secrétaire de séance :

D.SOULA

Le quorum est donc déclaré atteint et le Comité peut normalement siéger

**Objet: DECISION MODIFICATIVE N°1** 

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Augmentation des crédits (RIFSEEP)

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT		N THE RESERVE		Marie and
D-64118 : Autres indemnités	0.00 €	3 000.00 €	0.00€	0.00€
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00€	3 000.00 €	0.00€	0.00€
R-70848 : aux autres organismes	0.00 €	0.00€	0.00€	3 000.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00€	0.00€	0.00€	3 000.00€
Total FONCTIONNEMENT	0.00€	3 000.00 €	0.00€	3 000.00€
Total Général	3 000.00 €		3 000.00 €	

Délibération prise à l'unanimité des membres présents

Nombre de membres en exercice: 20

Nombre de membres présents :

13

Suffrages exprimés Pour: 13 Contre 0 Abstention:

Le Président

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Sous-Préfecture Et publication ou notification du Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Pour copie conforme

Guy BARTHET

Slåge :

A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET